

PROJET PEDAGOGIQUE

FORMATION DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE-TISF-

Ce projet pédagogique est en ligne sur le site de l'ADEA : <https://www.adea-formation.com>
Il est également à disposition du public lors de l'information collective préalable à la sélection d'entrée.
Il peut être diffusé en pièce jointe par mail à toute personne qui en fait la demande.

LE CONTEXTE

La formation de TISF s'organise à partir du décret du 1^{er} mars 2006 et de l'arrêté du 25 avril 2006, relatifs au Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) ainsi que des annexes comportant les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation.

Il s'agit d'une formation professionnelle qualifiante, aussi deux grands objectifs sont en jeu :

Se préparer à l'exercice du métier de TISF

Se aux épreuves de certification

- **Se préparer à l'exercice du métier de TISF tel que défini dans le texte :**

« Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Ils élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service. Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement, et le cas échéant, les partenaires extérieurs.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées. »

- **Se préparer aux épreuves de certification attestant des compétences développées en vue de l'obtention du diplôme telles que prévues dans le texte :**

Dans le TITRE III, article 10, de l'arrêté du 25 avril 2006, il est stipulé :

« Le référentiel de certification est composé de six épreuves validant chacune un domaine de compétences et dont les modalités sont précisées à l'annexe 2 " Référentiel de certification " du présent arrêté. Elles sont organisées comme suit :

1. Quatre épreuves organisées par l'établissement de formation :

- une épreuve relative à la communication professionnelle et au travail en réseau ;
- une épreuve relative à la réalisation des actes de la vie quotidienne (contrôle en cours de formation) ;
- une épreuve relative à la transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne ;
- une épreuve relative à l'accompagnement social vers l'insertion.

Chacune des épreuves organisées par l'établissement de formation est évaluée par deux examinateurs ou correcteurs, l'un désigné par le représentant de l'Etat dans la région, l'autre par l'établissement de formation.

2. Une épreuve relative à la contribution au développement de la dynamique familiale organisée par le représentant de l'Etat dans la région.

Cette épreuve est évaluée par deux examinateurs ou correcteurs désignés par le représentant de l'Etat dans la région parmi les membres du jury.

3. Une épreuve relative à la conduite du projet d'aide à la personne organisée conjointement par l'établissement de formation et par le représentant de l'Etat dans la région conformément aux modalités définies à l'annexe 2 du présent arrêté.

Chaque domaine de compétences doit être validé séparément sans compensation des notes. Un domaine de compétences est validé si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve de certification correspondante. Les résultats obtenus aux épreuves sont portés au livret de formation du candidat. »

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les moyens à mettre en œuvre doivent répondre aux objectifs pré-cités, tout d'abord dans l'organisation du programme de formation et de l'alternance, puis dans le choix des modalités pédagogiques, et enfin dans les modalités d'évaluation et de certification.

1/DECLINAISON DU PROGRAMME DE FORMATION ET DE L'ALTERNANCE

La formation de TISF s'organise à partir de l'arrêté du 25 avril 2006, relatifs au Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) qui stipule dans le titre 2 et dans ses articles 3, 4 et 5 :

« **Article 3** : La formation préparant au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale est dispensée de manière continue ou discontinue sur une amplitude comprise entre 18 et 24 mois. Elle comporte 950 heures d'enseignement théorique et 1 155 heures de formation pratique. »

« **Article 4** : L'enseignement théorique est composé de six domaines de formation (DF) :

DF 1 : conduite du projet d'aide à la personne : 270 heures ;

DF 2 : communication professionnelle et travail en réseau : 100 heures ;

DF 3 : réalisation des actes de la vie quotidienne : 150 heures ;

DF 4 : transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne : 150 heures

DF 5 : contribution au développement de la dynamique familiale : 150 heures ;

DF 6 : accompagnement social vers l'insertion : 130 heures.

Le contenu de chacun des domaines de formation est précisé à l'annexe 3 " Référentiel de formation " du présent arrêté. »

« **Article 5** : La formation pratique est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation et participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière. Elle se déroule sous la forme de quatre stages d'une durée cumulée de 33 semaines (1 155 heures).

Ces stages sont effectués sur au moins deux sites qualifiants différents ; au moins l'un des sites qualifiants retenus doit permettre au stagiaire d'intervenir au domicile des personnes aidées.

Les stages sont référés à quatre des six domaines de formation (DF) du diplôme suivant les modalités suivantes :

DF 1 : conduite du projet d'aide à la personne : un stage d'une durée de 420 heures ;

DF 4 : transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne : un stage d'une durée de 420 heures ;

DF 5 : contribution au développement de la dynamique familiale : un stage d'une durée de 175 heures ;

DF 6 : accompagnement social vers l'insertion : un stage d'une durée de 140 heures.

Les candidats en situation d'emploi de technicien de l'intervention sociale et familiale effectuent au moins un stage hors structure employeur auprès d'un public différent.

Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention de site qualifiant, conclue entre l'institution employeur et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire.

Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil qui précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat. Ce stage s'effectue auprès d'un professionnel titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV délivré par l'Etat et figurant au livre IV du code de l'action sociale et des familles. »

A partir de tous ces éléments l'ADEA organise la formation de la façon suivante :

La formation en centre :

Que ce soit par la voie initiale ou par la voie en emploi la formation se déroule sur 2 années : les 950 h de formation sont réparties ainsi :

- 434h à 464h en 1^{ère} année (variation en fonction du calendrier des fériés entre autres)
- 516h à 486h en 2^{ème} année (en fonction des heures effectuées en 1^{ère} année)
- Les épreuves de certification prévues en cours de formation (CCF), se déroulent en partie en 1^{ère} année, et pour la plus grande partie en 2^{ème} année

Ces heures de formation sont rassemblées dans des semaines de regroupement, ces semaines de regroupement alternent avec des semaines en stage ou sur le lieu employeur.

La formation en stage :

Les 1155h de la pratique sont réparties ainsi :

Pour la voie initiale :

- Un stage de 420h en 1^{ère} année rattaché au DF4
- Un stage de 140h en 1^{ère} année, rattaché au DF6
- Un stage de 595h en 2^{ème} année, qui se divise en deux périodes de stage, l'une de 175h, rattachée au DF5, et l'autre de 420h, rattachée au DF1. Ce stage est obligatoirement effectué dans le cadre du domicile.

Pour la voie en emploi

Durant les deux années, le lieu employeur est le lieu principal de l'exercice de la pratique, il est obligatoire que l'employeur soit un service du domicile. Le stage à effectuer sur un autre site qualifiant est prévu durant la première année de formation, et sera celui de 140h rattaché au DF6, ce qui permet de découvrir un public différent.

Que ce soit pour la voie initiale ou pour la voie en emploi, le principe d'effectuer au moins une des expériences à domicile, conformément au texte, est obligatoire.

Répartition du contenu de formation par année :

La répartition du temps de formation ne se fait pas domaine par domaine, mais une partie de chaque domaine durant chaque année de formation.

Le choix de répartition du contenu de formation s'appuie sur une logique liée à la progression des apprentissages et des savoirs.

La première année est pensée en lien avec la nécessité d'avoir des connaissances de base pour ensuite approfondir et se spécialiser durant la 2^{ème} année, notamment sur la méthodologie d'intervention du TISF et son expertise sur l'approche de la famille.

Exemples de découpage par année du contenu de formation :

DF1 : le contenu relatif à la connaissance de la personne, approche du développement psychologique, physiologique, une approche sociologique, et philosophique, et tout ce qui est relatif à la méthodologie de projet, à l'action collective, les cadres juridiques est vu en première année, le contenu relatif à la méthodologie d'intervention du TISF, la mise en œuvre des projets, l'évaluation, est développé et approfondi en 2^{ème} année

DF2 : toute l'approche théorique de la communication professionnelle, du travail en équipe, de la gestion des conflits, est vu en première année, tous les aspects plus spécifiques en lien avec l'intervention à domicile, le réseau et le partenariat, est plutôt développé en 2^{ème} année

DF3 : la plus grande partie de ce domaine, réalisation des actes de la vie quotidienne, est dispensée en première année pour permettre de valider ce domaine avant le début du stage à domicile de 2^{ème} année, une partie du domaine est approfondie en 2^{ème} année, notamment sur les gestes et postures en pratique. L'attestation de secourisme, le PSC1 a lieu de préférence en début de première année

DF4 : toute l'approche du budget et les questions relatives aux apprentissages, à la transmission, à l'acte éducatif, est vue durant la première année, un approfondissement de tous les aspects et enjeux de l'accompagnement du quotidien est effectué en 2^{ème} année.

DF5 : le contenu concernant l'enfant et l'adolescent, la socialisation, la protection de l'enfance est en grande partie dispensé en première année, le contenu concernant la connaissance de la famille, des problématiques familiales, les situations de crise, la parentalité, est abordé plutôt en 2^{ème} année, en même temps que le contenu de 1^{ère} année est approfondi.

DF6 : Domaine consacré au secteur de l'insertion sociale, la connaissance des textes juridiques et les dispositifs sont vus en 1^{ère} année, ce contenu est approfondi en 2^{ème} année, et complété par le

développement des problématiques sociales, la présentation des accompagnements, des structures, des publics, des acteurs de ce champ d'intervention sociale.

 **Les objectifs des stages :**

Les objectifs des stages reposent sur la logique de progression des apprentissages également, et en lien avec la répartition du contenu de formation, mais pas seulement, puisque dans la formation de TISF, les stages sont rattachés à des DF, les objectifs de stage sont alors aussi liés aux compétences de ces domaines. Les objectifs, les compétences à développer et les écrits à élaborer sont stipulés dans l'annexe pédagogique à la convention de stage, annexe pédagogique remise aux tuteurs et aux stagiaires.

Les attendus de stage sont définis autour des compétences à développer et à acquérir, à savoir :

- ✓ Pour la période de stage attachée au DF4 :
Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage
Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie
Conseiller sur la gestion du budget quotidien

- ✓ Pour la période de stage attachée au DF6
Informé et orienter vers des services adaptés
Accompagner les personnes dans leurs démarches

- ✓ Pour la période de stage attachée au DF5
Aider et soutenir la fonction parentale
Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie
Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance

- ✓ Pour la période de stage attachée au DF1
Evaluer la situation et les besoins de la personne
Elaborer un projet individualisé dans le cadre d'objectifs défini
Mettre en œuvre le projet individualisé
Evaluer le projet individualisé
Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives

2/ MODALITES PEDAGOGIQUES

Pour se préparer à l'exercice du métier et au passage des épreuves d'examen, et pour permettre d'acquérir les compétences il s'agit de penser des modalités dynamiques qui impliquent le stagiaire. L'idée est de ne pas proposer de l'enseignement uniquement mais bien des outils d'appropriation des connaissances et de développement des compétences.

Ces modalités s'inscrivent dans le **projet pédagogique général de l'ADEA**, notamment dans les principes concernant « une pédagogie du projet », cette pratique de pédagogie active doit permettre de générer des apprentissages à travers la réalisation d'une production. Ainsi, nous favorisons les mises en situation concrètes permettant d'éprouver et de développer les différentes compétences métiers (conception, mise en œuvre et évaluation de démarches projet, chantiers citoyens, projets tutorés...).

Ou encore « le groupe comme modalité de formation » : nous considérons la dynamique de groupe comme un élément porteur dans le parcours de formation ; c'est ce qui nous conduit à varier la taille des groupes (promotion entière, demi ou tiers groupe, travail en équipes de 4 à 6 personnes ou encore mutualisation intergroupes). Nous favorisons l'expression de chacun, le partage des expériences, les

échanges, le soutien mutuel, le tutorat par les pairs, dans le respect des différences. Autant de formes de coopération participant au processus de formation. » (Extraits du projet de l'Etablissement).

Ces modalités pédagogiques prennent donc différentes formes : des séances formatives en groupe, en sous-groupes, des séances où les cours sont plus magistraux et cependant interactifs, des séances de visite à l'extérieur en petits groupes, des séances de rencontres avec du public qui vient échanger et témoigner de son accompagnement, des séances d'entraînement aux épreuves d'examen...

La mise en situation en mode 'projet' comme modalité de formation

Le mode 'projet' est utilisé pour travailler différents contenus de formation des TISF, pour les 6 domaines confondus.

Par exemple les TISF en formation doivent élaborer une action collective, à partir de quelques consignes de départ, ils auront à s'organiser, à élaborer et à mettre en œuvre cette action, avec un partenaire du territoire. Ils sont accompagnés, soutenus et guidés par une équipe de formateurs dédiée. Cela permet d'aborder différents contenus traversant plusieurs DF.

Des cours interactifs et dynamiques

L'acquisition de connaissances et de compétences doit pouvoir passer par un questionnement personnel sur ce qui est entendu et éprouvé, aussi les cours sont dispensés de telle façon que les stagiaires peuvent questionner, interpeler et réagir. Pour l'appropriation de certains contenus liés aux outils professionnels, la pédagogie choisie est le plus souvent la classe inversée.

Il y a des cours plus 'magistraux' avec des apports conceptuels. Ces apports permettent de constituer un corpus de connaissances dans différents domaines (juridique, psychologique, sociologique, anthropologique...) nécessaires à la compréhension du contexte de travail et des situations rencontrées. De plus, l'acquisition de ces connaissances permet aux stagiaires d'assurer un langage professionnel nécessaire dans les métiers du travail social et ainsi viser deux autres objectifs : d'une part assoir sa posture en tant que membre à part entière d'une équipe de l'intervention sociale et d'autre part de transmettre des informations nécessaires aux autres professionnels.

Le nombre de TISF en formation permet, quand il ne dépasse pas 10 personnes, de les associer à d'autres groupes en formation comme les ME, un certain nombre de contenus étant communs aux deux référentiels de formation.

En complément il peut y avoir diffusion des supports pédagogiques par vidéo-projection (plan de cours des intervenants, diaporama), projection de films, reportages, documentaires, transmission d'une bibliographie recouvrant l'ensemble des thématiques à aborder. Il y a de plus l'accès à un fonds documentaire en ligne et en présence dans les locaux du centre de formation.

Le profil des intervenants est divers : soit ce sont des formateurs permanents, soit des intervenants extérieurs occasionnels, et parmi eux se trouvent des professionnels du secteur qui participent ainsi pleinement à la professionnalisation de futurs collègues, se trouvent également des usagers des services sociaux et médico-sociaux.

Le groupe comme modalité de formation

Des séquences sont dédiées aux apprentissages en petits groupes, soit en présence d'un formateur, il peut s'agir de mutualisation de travaux, d'entraînement à des épreuves orales, d'analyse de la pratique..., soit en autonomie, il peut s'agir de préparation de contenus à destination du reste du groupe, ou bien de travaux dirigés, de la construction d'un écrit collectif...

Sont organisés des groupes d'expression, que ce soit l'expression théâtrale, corporelle, musicale, artistique...

La formation à distance :

La formation à distance peut prendre différentes formes, cours en visioconférence, travaux dirigés seuls ou en groupe, travaux en direct sur les plateformes dédiées, utilisation du forum en ligne et de documentations en ligne.

Les stagiaires de la formation sont inscrits et initiés à l'usage de ces plateformes dès leur entrée en formation (plateforme Claroline et application Teams)

La méthodologie de l'écrit

Cette formation professionnelle est conçue également à partir du passage à l'écriture. Certains écrits sont de fait produits de par la réglementation du diplôme, et certains écrits sont considérés comme formatifs uniquement. Pour ces derniers, c'est le cas par exemple des écrits « observations-analyses » demandés en première année, ils contribuent à affiner son observation sur les lieux de pratique et permettent de développer une capacité d'analyse des situations. Ces écrits sont obligatoires et font l'objet de corrections et de rendus par les formateurs permanents. Ces écrits, considérés comme 'la base' pour un travailleurs social, contribuent à se préparer aux écrits de certification.

Pour tous les écrits une aide méthodologique est apportée par les formateurs.

Pour favoriser ce passage à l'écriture, parfois rendu difficile en fonction du parcours précédent, des ateliers d'écriture sont organisés.

L'accompagnement du parcours de formation

La formation professionnelle de TISF vise une appropriation d'éléments théoriques et d'éléments issus de la pratique, aussi elle est conçue de façon à articuler ces éléments construisant ainsi le parcours professionnalisant de chaque stagiaire.

Le choix a été fait d'attribuer aux formateurs permanents une mission de référence de parcours, ainsi, chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement et du suivi personnalisé de son parcours. Que ce soit le suivi de ses écrits liés aux stages, que ce soit une visite assurée par ce formateur sur les terrains de pratique, que ce soit dans les questionnements ponctuels, le stagiaire est assuré de cet accompagnement spécifique.

De plus un 'groupe référence' est inclus dans l'emploi du temps lors de chaque regroupement. L'objet étant de pouvoir mutualiser ses questionnements avec ses pairs, en présence du formateur, et de formaliser peu à peu la construction de sa posture professionnelle.

Les modalités d'articulation avec les sites qualifiants

La recherche de stage est une démarche confiée aux stagiaires ; chacun est guidé dans sa recherche et peut utiliser toutes les ressources à sa disposition, listes de sites qualifiants, échanges avec les formateurs et intervenants, aide à la lettre de motivation...

L'ADEA est partenaire d'un grand nombre de sites qualifiants du secteur social et médico-social, que ce soit de structures collectives ou des services du domicile, ce qui permet de rester au plus près de la réalité professionnelle.

Ce travail partenarial lié aux stages est formalisé et rendu effectif à partir des éléments suivants :

- **La signature de conventions :**

- Une « convention de stage » précisant, les conditions de déroulement, les droits et devoirs de chacun des signataires (site qualifiant, stagiaire et centre de formation) ainsi que les objectifs du stage

- Une annexe pédagogique à la convention de stage, rappelant les compétences à développer et les écrits à élaborer.

- Une convention de partenariat visant à garantir aux apprenants une qualité de suivi, tant dans l'accompagnement de celui-ci par les professionnels de terrain que dans le lien entre le terrain et le centre de formation.

- L'organisation de rencontres :

-Une rencontre des tuteurs professionnels et des formateurs référents de parcours, réunion organisée par l'EF, pour chacun des stages (à l'exception du stage de 140h considéré comme trop court pour réaliser une rencontre, un contact est cependant prévu), plutôt en début de stage. L'ordre du jour se répète : présentation de la formation et des domaines de compétences, explicitation des attendus et des évaluations de stage, appropriation des épreuves de certification, rôle du tuteur professionnel, et échanges autour de chaque thématique.

-Une 'visite' en présentiel sur le lieu de stage ou en visio (en cas d'impossibilité de présentiel), est prévue lors de chaque stage (à l'exception du stage de 140h considéré comme trop court pour réaliser une visite, un contact est cependant prévu). Le formateur référent organise ce temps de rencontre, temps préalable à l'évaluation finale du stage par le site qualifiant. La visite du stage de 2^{ème} année présente la particularité de contribuer à l'évaluation et notation conjointe EF et site qualifiant pour le DF1.

- Les modalités de contact :

Des contacts réguliers à l'initiative d'une des parties pour toute question, clarification, ou pour toute difficulté rencontrée. Pour cela les coordonnées des formateurs référents et des tuteurs professionnels sont transmises. Ce sont des contacts téléphoniques ou par mail, une visite complémentaire peut être organisée.

- Le support des écrits de stage

Durant la formation, différents travaux écrits sont demandés ayant pour support la pratique en stage, c'est-à-dire à partir de situations vécues par l'apprenant sur les sites qualifiants. Des écrits formatifs d'une part, et des écrits à produire en vue de certifications d'autre part. Ces travaux sont aussi à envisager comme des moyens de mettre au travail ce qui est de l'ordre de l'éprouvé, des affects, des émotions.

Ce passage à l'écriture est un outil de compréhension des enjeux de la relation éducative. Une annexe pédagogique jointe aux conventions de stage informe les sites qualifiants quant à la production de ces écrits, ce qui permet aux tuteurs professionnels d'accompagner la réflexion liée à ces écrits.

Le rôle du tuteur professionnel est d'ailleurs primordial dans le processus, le travail en collaboration entre le formateur et le tuteur est de ce fait incontournable.

Par ailleurs, il est demandé à chaque apprenant de tenir un « carnet de bord », outil personnel d'observation et de réflexion pouvant nourrir l'élaboration de ces travaux demandés.

Le site qualifiant contribue à la certification de certains domaines de compétences, ceci suppose un engagement réel du site qualifiant dans le dispositif de l'alternance, ainsi qu'un lien étroit entre les sites qualifiants et le centre de formation.

3/ MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

EVALUATION DES ACQUIS

Des modalités d'évaluation des acquis sont prévues en cours de formation pour le stagiaire lui-même, et pour mesurer le niveau des acquisitions par les formateurs. Il s'agit soit de devoirs sur tables sur certains contenus, soit d'utiliser certains écrits obligatoires pour mesurer cet acquis.

Parmi ces évaluations se trouvent celles produites par les professionnels des sites qualifiants.

(en **annexe1** de ce projet pédagogique, le tableau des évaluations)

EVALUATION DU PARCOURS

Points-parcours

Dans la formation de TISF sont mis en place des « points-parcours », un au mois de juin de la première année, et un au mois d'avril de la 2^{ème} année. Ces points-parcours réunissent les formateurs permanents, la responsable de formation et les représentants élus des groupes en formation.

Ces points-parcours permettent d'étudier chaque parcours un par un.

La parole est prise par chaque représentant. Chaque situation donne lieu à un compte-rendu par les délégués à chaque personne concernée ensuite.

- ✓ Le point-parcours année 1 permet de commenter : le déroulé des stages, facilités et difficultés, les écrits, régularité, facilités et difficultés, un point sur l'investissement dans la formation et dans le groupe, les heures d'absence.
- ✓ Le point-parcours année 2 permet la même chose, et en plus il permet de repérer si les conditions de présentation au diplôme sont réunies.

Les bilans par les formateurs :

- ✓ En fin de première année un bilan de formation est organisé entre le stagiaire et le formateur, ce bilan est repris lors de la commission de fin de première année qui valide le passage en 2^{ème} année de formation.
- ✓ En fin de 2^{ème} année, un bilan de la formation est produit par le formateur, et écrit sur un feuillet du livret de formation. Ce bilan est sous un format prévu par la DREETS, service organisateur de la session d'examen.

Evaluation par le stagiaire

- ✓ En fin de formation le stagiaire écrit son bilan de formation sur un feuillet du livret de formation tel que prévu dans le cadre règlementaire.
Il rédige également pour chaque stage sa propre évaluation de ces stages, sur des feuillets du livret de formation.
- ✓ Le stagiaire à la fin de la formation évalue la formation qu'il a suivi à l'ADEA, questionnaire en ligne qu'il doit renseigner.

Validation de la première année

Une commission réunissant la responsable de formation et les formateurs référents de parcours étudie les parcours des stagiaires en vue de valider le passage en 2^{ème} année, et doit alors statuer sur les situations problématiques éventuelles, liées à des absences ou des écrits non rendus.

CERTIFICATIONS

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au Diplôme d'Etat de TISF, il est stipulé que certaines épreuves de certification sont organisées par l'établissement de formation, en cours de formation, et que les autres épreuves sont organisées par la DREETS lors d'une session finale d'examen après la fin de formation.

EPREUVES DE CERTIFICATION EN COURS DE FORMATION :

- Une épreuve relative à la communication professionnelle et au travail en réseau-DC2

Note unique sur 20

- Une épreuve relative à la réalisation des actes de la vie quotidienne - DC3

Note unique sur 20

- Une épreuve relative à la transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne- DC4

Note unique sur 20

- Une épreuve relative à l'accompagnement social vers l'insertion. -DC6

Note unique sur 20

- Une évaluation sur le lieu de la pratique de la conduite du projet d'aide à la personne, une partie du DC1

Une note sur 20 qui se compensera avec la note obtenue sur l'épreuve finale de soutenance du DPP

En **annexe2** de ce projet pédagogique, le récapitulatif du déroulé de chaque CCF à l'ADEA

PREPARATION DES EPREUVES DE CERTIFICATION FINALES :

Certaines épreuves sont organisées dans le cadre de session finale d'examen organisée par la DREETS de la Région AURA, pour ces épreuves-là, l'ADEA prépare les stagiaires dans la construction de l'écrit relatif à l'épreuve, et dans le passage de l'oral, ou par des épreuves blanches et des révisions pour l'épreuve écrite :

DC1 : Présentation et soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles - DPP :

Le DPP portera sur 2 interventions réalisées (une individuelle et/ou une collective) et rencontrées lors d'un ou des stages. L'approche professionnelle s'articulera autour de 3 dimensions afin de valoriser respectivement :

- L'observation, la description et l'analyse des situations professionnelles mettant en évidence la bonne connaissance et la compréhension d'une méthodologie d'intervention du TISF en partenariat avec les acteurs du champ social ;
- Une réflexion théorique, si possible multi référentielle, visant une compréhension et une analyse des situations professionnelles rencontrées ;
- L'élaboration d'un projet d'intervention.

Chaque stagiaire est accompagné par un formateur pour la construction de cet écrit de 18 à 25 pages. Cet écrit se construit à partir de situations issues du stage de 2^{ème} année, les stagiaires bénéficient d'un guide méthodologique. Des ateliers d'entraînement à la soutenance orale ont lieu en fin de formation.

Une note de l'écrit sur 20 et une note de l'oral sur 20

(Le DC1 se valide par deux épreuves, une en CCF, et cette épreuve finale)

DC5 : Une épreuve écrite relative à la « contribution au développement de la dynamique familiale ».

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 3h à partir d'un énoncé de sujet se référant à une situation en rapport avec l'enfance ou la famille.

Les stagiaires bénéficient de 2 épreuves blanches corrigées et rendues sur des temps permettant la révision des éléments relatifs à l'épreuve. Des temps de révisions sont inscrits en fin de formation dans les emplois du temps.

Note unique sur 20

REGLEMENT DES CONDITIONS DE PRESENTATION AU DIPLOME

Les critères de présentation au diplôme sont les suivants :

Avoir réalisé l'intégralité des heures de formation et de stages

Avoir présenté les épreuves de certification en cours de formation

Avoir déposé les écrits relatifs aux épreuves terminales

Être inscrit par l'établissement de formation sur les registres de la DREETS (pas de candidature libre)

Dépôt du livret de formation à la DREETS (par l'EF)

Contrôle de l'assiduité et rattrapage des heures d'absences :

Un fichier de présence est tenu à jour, présence en formation et présence en stage.

Il est prévu par l'EF qu'à partir de 10% d'absence en formation, et de 35h d'absence en stage, il sera établi un contrat pédagogique de rattrapage d'heures, signé par l'EF et le stagiaire.

En cas d'impossibilité de rattraper les heures : (sauf circonstances exceptionnelles de crise sanitaire)

Si c'est en première année, cela invalide un passage en 2^{ème} année, et le stagiaire doit redoubler ou peut arrêter.

Si c'est au cours de la 2^{ème} année, cela invalide le passage des épreuves du diplôme, le stagiaire peut redoubler sa 2^{ème} année ou arrêter.

Présentation aux épreuves de CCF

Pour chaque épreuve de certification que doit organiser l'EF, les candidats bénéficient d'une convocation en amont, seulement s'ils remplissent les conditions de passage, comme un dépôt de document écrit par exemple.

Pour l'évaluation et notation conjointe EF et site qualifiant pour le DC1, il est établi un protocole signé par les 3 parties, EF, site qualifiant, et stagiaire.

Lorsqu'un candidat ne peut passer une épreuve de CCF, il ne peut pas être présenté au DE, si l'inscription a déjà eu lieu sur les registres de la DREETS, l'EF doit informer de la désinscription du candidat en utilisant le circuit prévu à cette fin.

PARCOURS COMPLEMENTAIRES

En cas de réussite partielle aux épreuves de certification, les candidats peuvent repasser les épreuves liées au(x) domaine(s) échoué(s).

L'ADEA met en place un module d'accompagnement pour les parcours complémentaires, adapté au(x) domaine(s) en question et au statut du candidat (en emploi ou voie initiale).

Validation des acquis de l'expérience VAE

L'ADEA peut réaliser des accompagnements à la VAE du DETISF dans le cadre de son adhésion à AVAETTS. Les candidats sont informés sur le site de l'ADEA de cette possibilité.

ANNEXE1 au projet pédagogique : TISF-Evaluations en cours de formation
Modalités d'évaluations en cours de formation et contrôle continu

La formation de TISF se décompose en 6 domaines de formation (DF) correspondant à 6 domaines de compétences (DC). La formation a une durée de 24 mois et prévoit du contrôle continu sur le domaine 3 uniquement (qui a valeur également de note de certification). Dans un souci de suivi d'acquisition des savoirs et des compétences, l'ADEA prévoit des modalités d'évaluations pour chacun des domaines.

Domaines concernés	Modalités d'évaluation
DC 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	1/ Projet d'action collective auprès d'un public durant la formation, évaluation de la compréhension de la démarche projet, du positionnement vis-à-vis du public, de la participation et de l'implication, évaluation formative 2/ Ce domaine fait l'objet d'une évaluation par le site de stage de 2 ^{ème} année
DC 2 : Communication professionnelle et travail en réseau	Les épreuves d'entraînement à la certification sont utilisées pour évaluer l'ensemble des acquisitions sur ce domaine.
DC 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne	Contrôle continu prévu dans le cadre de la certification.
DC4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	1/ Le support écrit élaboré pour la certification fait l'objet d'une évaluation par les formateurs. 2/ Ce domaine fait l'objet d'une évaluation par le site de stage de première année
DC5 Contribution au développement de la dynamique familiale	1/ Des écrits formatifs 'observations-analyses', font l'objet d'une évaluation par les formateurs tout au long du stage de 2 ^{ème} auprès d'un service de TISF 2/ Ce domaine fait l'objet d'une évaluation par le site de stage de 2 ^{ème} année
DC 6 : Accompagnement social vers l'insertion	1/ Ce domaine fait l'objet d'une évaluation par le site de stage de 140h dédié à ce domaine 2/ La correction des épreuves blanches de l'écrit de certification permet d'évaluer les connaissances.

ANNEXE2 au projet pédagogique TISF : ORGANISATION DES CCF

Domaine de compétences DC	<i>Référentiel de certification Extrait annexe 2 de l'arrêté relatif au DETISF</i>	MODALITES D'ORGANISATION PAR L'ADEA
DC 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	<i>Pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant. Épreuve organisée par l'établissement de formation (conformément à la procédure établie dans la convention de site qualifiant)</i>	L'épreuve se déroule au cours de la 2 ^{ème} année de formation à la fin du stage ou sur le lieu employeur. L'oral se déroule sur le site qualifiant à partir d'un protocole élaboré par l'EF et signé par le candidat et le site qualifiant. Ce protocole stipule toutes les conditions de cette évaluation et est remis en tout début de stage au site qualifiant. La notation est conjointe site qualifiant et EF A l'issue de cet oral l'évaluation écrite est transmise à l'EF.
DC 2 : Communication professionnelle et travail en réseau	<i>Épreuve orale permettant au candidat de positionner, pour une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires (2 sujets au choix, préparation 30 minutes, entretien 20 minutes). Note sur 20</i>	L'épreuve se déroule au cours de la 2 ^{ème} année de formation à l'ADEA. Le candidat choisit un des deux sujets proposés et prépare sa présentation durant 30 mn en présence d'un surveillant, ensuite l'oral devant un binôme de jurys dure 20 mn. Un guide jury est à disposition, et un feuillet du livret est renseigné par le jury
DC 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne	<i>Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves de mises en situation pratique et au moins une épreuve de contrôle de connaissances. Note sur 20.</i>	Deux épreuves sont organisées en fin de 1 ^{ère} année -Une épreuve pratique individuelle sur le plateau technique, alliant cuisine + entretien du cadre de vie et du linge, notation sur 10 -Une épreuve écrite, devoir sur table, sur les aspects théoriques de l'alimentation, et de tout l'environnement de l'entretien du cadre de vie et du linge. Notation sur 10.
DC4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	<i>Épreuve orale de 20 minutes permettant, à partir d'une situation de la vie quotidienne, au candidat d'analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative. Note sur 20.</i>	L'épreuve se déroule à l'ADEA en début de 2 ^{ème} année, avec le support d'une situation issue du stage de 1 ^{ère} année. Les candidats sont accompagnés pour élaborer leur support écrit. L'oral devant un binôme de jurys dure 20 mn Un guide jury est à disposition, et un feuillet du livret est renseigné par le jury
DC5	Pas d'épreuve organisée par l'EF	
DC6 : Accompagnement social vers l'insertion	<i>Épreuve écrite de 2 heures permettant, pour une situation d'exclusion donnée, au candidat :de présenter les dispositifs et les services pouvant être sollicités ; de proposer un accompagnement social adapté. Note sur 20.</i>	L'épreuve se déroule en fin de 2 ^{ème} année à l'ADEA. Les candidats composent durant 2h à partir d'un sujet unique, devoir sur table surveillé. Une commission de correction corrige les copies à partir d'une grille composée des critères à évaluer.